

DÉFANANT REGLONE®

Solution

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pour défaner les pommes de terre, dessécher les légumineuses à grains, les oléagineux et les légumineuses fourragères cultivées pour les semences, supprimer les mauvaises herbes dans les cultures potagères et les grandes cultures, supprimer la spargoute dans les champs d'avoine, désherber les terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres incultes, décharges publiques et parcs industriels).

PRINCIPE ACTIF :

ions de diquat 240 g par litre
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **26396**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **10 L – vrac**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVERTISSEMENT!
***NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.**
***PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX ET DES IRRITATIONS CUTANÉES.**
UNE PROTECTION OCULAIRE ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION SONT REQUIS.
***ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES, LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.**
*** NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.**
*** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**
TOUS LES DÉTAILS DE CES DANGERS SONT INDIQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE CI-DESSOUS.

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, **IMMÉDIATEMENT** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré IMMÉDIATEMENT. En cas d'ingestion, administrer une suspension adsorbante, par exemple du

charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangée à un purgatif (MgSO₄, Na₂SO₄ ou mannitol). Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

En cas de contact avec les yeux, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître peu à peu. Des dommages graves peuvent être causés par un contact apparemment insignifiant et le rétablissement peut être retardé. La supervision médicale devrait se poursuivre jusqu'à guérison complète.

L'emploi d'oxygène d'appoint est contre-indiqué. Ne pas administrer d'oxygène d'appoint à moins que le patient ne développe une hypoxémie grave.

4.0 MISES EN GARDE

LE DIQUAT PEUT POSER UN RISQUE POUR LA SANTÉ SI L'ON S'Y EXPOSE À L'EXCÈS. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION AU PRODUIT, SE CONFORMER AUX DIRECTIVES ET AUX MISES EN GARDE.

NE PAS mettre en contact avec la peau ou les vêtements. NE PAS mettre en contact avec les yeux.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures suivant le traitement pour toutes les utilisations agricoles. Pour toutes les autres utilisations terrestres, NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada, Inc., au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un respirateur ou un

masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pour l'application portatif, porter une protection des yeux, un casque protecteur résistant aux produits chimiques pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la tête. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Pour empêcher les gouttes de liquide de couler le long du gant et sur les bras, rouler l'extrémité du bord du gant.

Les utilisateurs devraient enlever leur équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. **ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS.**

Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Jeter les vêtements et les matières absorbantes détrempées ou fortement contaminées par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

Ne pas manger, boire, manipuler ou utiliser du tabac, ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de manipuler du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT EN DEHORS DU CHAMP PEUT ENDOMMAGER LES CULTURES, PLANTATIONS BRISE-VENT, PLANTES ORNEMENTALES, PELOUSES, PÂTURAGES, ABRIS FAUNIQES, MARÉCAGES ET AUTRES VÉGÉTAUX UTILES.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Entreposer à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à une température inférieure à cette température, le laisser se réchauffer à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PLASTIQUE :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE 22 HERBICIDE

DÉFANANT REGLONE®

Solution

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pour défaner les pommes de terre, dessécher les légumineuses à grains, les oléagineux et les légumineuses fourragères cultivées pour les semences, supprimer les mauvaises herbes dans les cultures potagères et les grandes cultures, supprimer la spargoute dans les champs d'avoine, désherber les terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres incultes, décharges publiques et parcs industriels).

PRINCIPE ACTIF :

Ions de diquat 240 g par litre
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **26396**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS.....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	3.0
MISES EN GARDE.....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION.....	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	9.0
Renseignements généraux	9.1
Récolte	9.2
Nettoyage du pulvérisateur après l'usage	9.3
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux.....	10.1
Application par voie terrestre.....	10.1
Renseignements généraux.....	10.2.1
Directives relatives au mélange	10.1.1
Directives relatives à la pulvérisation	10.1.2
Nettoyage de l'équipement	10.1.3
Application par voie aérienne	10.3
Renseignements généraux.....	10.3.1
Mises en garde concernant l'utilisation	10.3.2
Mises en garde propres au produit	10.3.3
Directives relatives au mélange	10.3.4
Directives relatives à la pulvérisation	10.3.5
Nettoyage de l'équipement	10.3.6
Zones tampons sans pulvérisation	10.4

MODES D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Sous-groupe de cultures 6C - Pois.....	11.1
Sous-groupe de cultures 6C - Lentilles.....	11.2
Sous-groupe de cultures 6C – Pois chiches	11.3
Canola.	11.4
Soja	11.5
Sous-groupe de cultures 6C - Haricots.....	11.6
Sous-groupe de cultures 6C - Lupin blanc doux	11.7
Lin	11.8
Moutarde	11.9
Tournesol	11.10
Légumineuses	11.11
Avoine	11.12
Pommes de terre (défanage)	11.13
Sol rassis.....	11.14
Désherbage entre les rangs	11.15
Répression des graminées vivaces sous les pommiers	11.16
Désherbage des terres non cultivées.....	11.17
USAGES LIMITÉS.....	12.0
Féverole à gros grains (Fava).....	12.1
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

AVERTISSEMENT!
***NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.**
***PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX ET DES IRRITATIONS CUTANÉES.**
UNE PROTECTION OCULAIRE ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION SONT REQUIS.
***ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES, LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.**
*** NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.**
*** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**
TOUS LES DÉTAILS DE CES DANGERS SONT INDIQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE CI-DESSOUS.

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, **IMMÉDIATEMENT** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré IMMÉDIATEMENT. En cas d'ingestion, administrer une suspension adsorbante, par exemple du

charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangée à un purgatif (MgSO₄, Na₂SO₄ ou mannitol). Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

En cas de contact avec les yeux, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître peu à peu. Des dommages graves peuvent être causés par un contact apparemment insignifiant et le rétablissement peut être retardé. La supervision médicale devrait se poursuivre jusqu'à guérison complète.

L'emploi d'oxygène d'appoint est contre-indiqué. Ne pas administrer d'oxygène d'appoint à moins que le patient ne développe une hypoxémie grave.

4.0 MISES EN GARDE

LE DIQUAT PEUT POSER UN RISQUE POUR LA SANTÉ SI L'ON S'Y EXPOSE À L'EXCÈS. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION AU PRODUIT, SE CONFORMER AUX DIRECTIVES ET AUX MISES EN GARDE.

NE PAS mettre en contact avec la peau ou les vêtements. NE PAS mettre en contact avec les yeux.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures suivant le traitement pour toutes les utilisations agricoles. Pour toutes les autres utilisations terrestres, NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada, Inc., au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un respirateur ou un

masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pour l'application portatif, porter une protection des yeux, un casque protecteur résistant aux produits chimiques pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la tête. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Pour empêcher les gouttes de liquide de couler le long du gant et sur les bras, rouler l'extrémité du bord du gant.

Les utilisateurs devraient enlever leur équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. **ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS.**

Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Jeter les vêtements et les matières absorbantes détrempées ou fortement contaminées par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

Ne pas manger, boire, manipuler ou utiliser du tabac, ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de manipuler du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT EN DEHORS DU CHAMP PEUT ENDOMMAGER LES CULTURES, PLANTATIONS BRISE-VENT, PLANTES ORNEMENTALES, PELOUSES, PÂTURAGES, ABRIS FAUNIQUES, MARÉCAGES ET AUTRES VÉGÉTAUX UTILES.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Entreposer à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à une température inférieure à cette température, le laisser se réchauffer à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PLASTIQUE :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

9.1 Renseignements généraux

Le défanant REGLONE® est un herbicide non volatil à action rapide. Il est inactivé au contact du sol et n'a donc aucun effet résiduel. Son effet herbicide varie selon l'espèce de mauvaise herbe; plusieurs applications peuvent être requises contre certaines mauvaises herbes vivaces. Habituellement, une seule application suffit pour détruire les mauvaises herbes annuelles.

Le défanant REGLONE n'a aucun effet sur la germination des graines des cultures dont on prévoit vendre les semences.

Le défanant REGLONE s'applique facilement au moyen d'un pulvérisateur à volume faible ou élevé. Les appareils aériens à volume très faible ou ultra faible, comme les buses à atomiseurs rotatoires ne sont pas recommandés. Toujours utiliser le volume d'eau recommandé. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage. NE PAS UTILISER DE BRUMISATEURS.

Le défanant REGLONE est rapidement absorbé par les plantes, et la pluie qui tombe peu après l'application ne diminue pas l'efficacité du traitement. L'EFFICACITÉ DU TRAITEMENT PEUT ÊTRE AMÉLIORÉE SI L'APPLICATION SE FAIT PAR TEMPS NUAGEUX OU JUSTE AVANT OU PENDANT LA NOIRCEUR.

Utiliser de l'eau propre (non trouble) pour la pulvérisation du défanant REGLONE. Les eaux boueuses diminuent l'efficacité du défanant REGLONE.

L'UTILISATEUR DOIT ÊTRE CONSCIENT QUE CE PRODUIT ACCÉLÈRE LE DESSÈCHEMENT NATUREL DES CULTURES. EN CAS D'INTEMPÉRIES (PLUIE ABONDANTE, GRÊLE OU GRAND VENT), LES DOMMAGES AUX CULTURES POURRAIENT ÊTRE AGGRAVÉS. IL EST À NOTER QUE CERTAINES CULTURES SONT PLUS FRAGILES QUE D'AUTRES.

Les résidus de récolte (fanés de pois, tiges de luzerne) peuvent être utilisés comme aliment pour le bétail.

9.2 Récolte

L'utilisation du défanant REGLONE facilite le moissonnage-battage direct de plusieurs grandes cultures, y compris les lentilles, les pois, le canola, la moutarde et les légumineuses. Les producteurs qui désirent mettre une culture desséchée en andains doivent attendre que la culture soit suffisamment sèche pour permettre le ramassage et le battage immédiatement après l'andainage. Le fait de retarder le battage d'une culture desséchée après l'andainage peut augmenter l'éclatement et la perte de graines.

La plupart des cultures peuvent normalement être récoltées de 4 à 10 jours après le dessèchement. Par contre, une application à la fin de l'automne, des intempéries comme une pluie abondante, de basses températures et une forte humidité peuvent ralentir le dessèchement des plantes et favoriser le maintien d'une humidité élevée dans les graines, ce qui peut nécessiter le report du début de la récolte à plus de 10 jours après le traitement. Lorsque de telles conditions sont présentes après l'usage du défanant REGLONE, commencer à récolter lorsque la végétation est sèche et que l'humidité des graines permet une récolte efficace. Pour réduire les pertes de rendement et de qualité, récolter la culture desséchée aussitôt que l'humidité des graines convient pour la récolte.

9.3 Nettoyage du pulvérisateur après l'usage

Il importe de nettoyer à fond l'équipement après la pulvérisation. Utiliser un agent mouillant (par exemple un tensioactif non ionique à raison de 60 mL par 100 L d'eau), vidanger et pulvériser, puis rincer à fond avec de l'eau propre. Dans la mesure du possible, remplir l'équipement d'eau propre et laisser reposer pendant la nuit. Vider la cuve avant de l'entreposer ou de l'utiliser pour d'autres substances.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

NE PAS mélanger en réservoir avec des formulations SC ou des produits à base d'argile ou un contrôle insatisfaisant en résultera.

Pour les applications aériennes, les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser des systèmes en circuit fermé.

Se référer à la section Zones tampons sans pulvérisation pour plus d'information sur les exigences spécifiques des zones tampons sans pulvérisation.

10.2 Application par voie terrestre

10.2.1 Renseignements généraux

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyennes » de

l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Se référer à la section Zones tampons sans pulvérisation pour plus d'information sur les exigences spécifiques des zones tampons sans pulvérisation.

On peut faire une application terrestre au moyen de tout pulvérisateur ordinaire à rampe.

Utiliser un tensioactif non ionique, un agent mouillant et adjuvant, à raison de 1 L pour 1000 L de mélange de pulvérisation, à moins d'indication contraire. Pour les haricots ou les lentilles, LI 700^{MD} peut être utilisé à raison de 2,5 L/1000 L de bouillie. Voir le mode d'emploi sur le défanage des pommes de terre pour obtenir des renseignements détaillés sur l'utilisation d'adjuvants à cette fin dans les provinces des Prairies.

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

10.2.2 Directives relatives au mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité de support de pulvérisation requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser les produits d'association de formulation SE et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser les produits d'association de formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
6. Verser le défanant REGLONE et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
7. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
8. Mettre le reste de la quantité de support de pulvérisation requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
9. S'assurer que l'agitation est maintenue en tout temps jusqu'à la fin de la pulvérisation. Si la pulvérisation est interrompue, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Réduire l'agitation lorsque le volume de bouillie restant correspond à environ un tiers de la capacité du réservoir.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit ni nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent.

- Il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.
- Les formulations SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot.
- Il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

10.2.3 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume de support de pulvérisation : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 150 L /ha, OU le volume indiqué dans les instructions spécifiques à la culture et aux

- organismes figurant dans le tableau ci-dessous, selon le PLUS GRAND des deux.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. NE PAS utiliser de tube d'agitation pneumatique.
 3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. Utiliser des tamis de 16 mailles ou moins du côté aspiration de la pompe. NE PAS installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou moins entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire de la part du fabricant du pulvérisateur.
 4. Buses : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110° limitant la dérive (p. ex. à préorifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou tel que recommandé par le fabricant des buses. NE PAS utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
 5. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne (classification de l'ASAE S572.1).
 6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

10.2.4 Nettoyage de l'équipement

Pour éviter tout dommage subséquent à d'autres cultures, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'utilisation chaque jour. S'assurer que toute trace du produit est éliminée. Ne pas laisser de résidus sécher dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas laisser reposer la solution dans les conduites ou dans le réservoir durant la nuit.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage. Il est recommandé de suivre la procédure suivante.

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. NE PAS nettoyer l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Application aérienne

10.3.1 Renseignements généraux

Application aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

L'application aérienne n'est pas recommandée dans les endroits où les marécages, ou tout autre habitat faunique, peuvent être touchés par le brouillard de pulvérisation. Éviter que le produit ne dérive vers des champs cultivés adjacents ou des abris fauniques. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers les terrains marécageux.

Étant donné que l'herbicide peut nuire aux habitats des oiseaux migrateurs et d'autres espèces sauvages, ne pas faire d'application aérienne dans les champs où des marécages ou tout autre habitat faunique peuvent être touchés par la pulvérisation ou la dérive, y compris les terrains marécageux et les bords secs des terrains marécageux de l'ouest du Canada. Utiliser un pulvérisateur terrestre et laisser une bordure tampon de 15 mètres autour de tous les marécages.

Se référer à la section Zones tampons sans pulvérisation pour plus d'information sur les exigences spécifiques des zones tampons sans pulvérisation

10.3.2 Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

10.3.3 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

10.3.4 Directives de mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention ou la gestion des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou lorsque le produit et l'eau sont déjà mélangés avant d'être transférés dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : le défendant REGLONE peuvent être mélangées par induction ou par lots.

Respecter l'ordre de mélange suivant.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le défanant REGLONE.
3. Pomper les produits mélangés par lot dans la trémie.
4. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
5. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
6. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
7. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.3.5 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 45 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASAE S572.1.
3. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne ou grosse (classification de l'ASAE S572.1).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.3.6 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le défanant REGLONE, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de défanant REGLONE sécher dans l'équipement d'application.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent, par exemple un tensioactif non ionique à un taux de 60 mL par 100 L. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.4 Zones tampons sans pulvérisation

Pour l'application sur des emprises, les zones tampons sans pulvérisation pour la protection des habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Cependant, les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, basse vitesse du vent) et l'équipement de pulvérisation (par ex. gouttelettes de taille grossières, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert), devraient être utilisées. Les applicateurs doivent toutefois respecter les zones tampons sans pulvérisation spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-après doivent être respectées entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection de:		
		Habitats aquatiques d'une profondeur :		Habitats terrestres
		Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole	Pour le dessèchement			
	Sous-groupe de cultures 6C [lupin (<i>Lupinus</i> spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux)]; [haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary)]; et [dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi)], gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>), pois chiche (<i>Cicer arietinum</i>), guar (<i>Cyamopsis tetragonoloba</i>), dolique d'Égypte (<i>Lablab purpureus</i>), lentille (<i>Lens esculenta</i>), pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois des champs), et pois cajan (<i>Cajanus cajan</i>), canola, lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléinique), moutarde (condimentaire seulement), tournesols, légumineuses de semence (luzerne, lotier, trèfle rouge et blanc) pour la production de semences	5	3	3
	Pour la gestion de mauvaises herbes			
	Avoine	5	3	3
	Cultures de légumes et de champ, fruit, les terres non cultivées (y compris les emprises pour les couloirs de transport ou de services publics, les aéroports, les friches, les décharges et les parcs industriels).	10	5	5
	Pour défanage			
Pommes de terre	10	5	5	

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection de:		
			Habitats aquatiques d'une profondeur :		Habitats terrestres
			Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Aérienne	Pour le dessèchement				
	Sous-groupe de cultures 6C [haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary)]; et [dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi)], gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>), pois chiche (<i>Cicer arietinum</i>), guar (<i>Cyamopsis tetragonoloba</i>), dolique d'Égypte (<i>Lablab purpureus</i>), lentille (<i>Lens esculenta</i>), pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois des champs), et pois cajan (<i>Cajanus cajan</i>), canola, lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), moutarde (condimentaire seulement), tournesols, légumineuses de semence (luzerne, lotier, trèfle rouge et blanc) pour la production de semences	Voilure fixe	150	80	90
		Voilure tournante	100	55	70
	Pour défanage				
	Pommes de terre	Voilure fixe	200	100	100
		Voilure tournante	125	65	80

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Sous-groupe de cultures 6C - Pois

CULTURES	Pois secs ou de plein champ, pois cajun
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha Aérienne : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Appliquer le défanant REGLONE lorsque la plupart des gousses inférieures sont mûres et sèches et que les graines se détachent facilement. Les graines des gousses moins mûres se brisent lorsqu'on les comprime.</p> <p>Ce traitement ne fait pas mûrir les pois. Comme les andains de pois sont fortement exposés à des pertes dues au vent, on recommande de récolter la culture sur pied. Il est essentiel de traiter au moment opportun pour prévenir les pertes de rendement dues au défanage précoce : il faut donc bien surveiller les cultures. Commencer à récolter lorsque les pois sont secs.</p> <p>Le défanant REGLONE, lorsqu'il est appliqué sur des pois affectés par une sécheresse prolongée, procure un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. En présence d'un stress causé par une sécheresse prolongée avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de défanant REGLONE sur les pois de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale.</p> <p>Avec les variétés indéterminées, appliquer le défanant REGLONE lorsque les gousses inférieures de la plupart des plants sont mûres, sèches, transparentes et ratatinées, et lorsque les pois se détachent à l'intérieur des gousses. Les gousses du milieu doivent être quelque peu ratatinées et doivent avoir l'aspect du cuir, et les pois doivent fendre lorsqu'ils sont comprimés. Le défanage dessèche les gousses supérieures et toute partie verte de la plante, ne laissant ainsi que des pois de la plus haute qualité dans les gousses inférieures et du milieu.</p> <p>Avec les variétés déterminées, appliquer le défanant REGLONE lorsque les gousses supérieures et du milieu sont quelque peu ratatinées et ont l'aspect du cuir, et lorsque les pois fendent lorsqu'ils sont comprimés. Les gousses du milieu inférieur et du bas sont mûres et sèches, transparentes et ratatinées, et les pois se détachent à l'intérieur des gousses.</p> <p>Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable de fournir une application uniforme.</p>

11.2 Sous-groupe de cultures 6C - Lentilles

CULTURES	Lentilles
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha Aérienne : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Appliquer le défanant REGLONE au moment où l'andainage s'effectue normalement. Les gousses inférieures sont jaune brunâtre et elles font du bruit quand on les remue. Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe.</p> <p>Le défanant REGLONE, lorsqu'il est appliqué sur des lentilles affectées par une sécheresse prolongée, la pluie, des températures fraîches et une humidité élevée provoque un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. Si de telles conditions sont présentes avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de défanant REGLONE sur les lentilles de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale. Il faut également s'attendre à des retards pour la récolte.</p>

11.3 Sous-groupe de cultures 6C – Pois chiches

CULTURES	Pois chiches
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Population dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou forte repousse
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha
REMARQUES	<p>Ce traitement ne fait pas mûrir les pois chiches. Comme les andains de pois chiches sont exposés à des pertes dues au vent, on recommande de récolter la culture sur pied. Il est essentiel de traiter au moment opportun pour prévenir les pertes de rendement et de qualité dues au défanage précoce. Il faut donc bien surveiller la culture afin de déterminer le stade d'application approprié. L'application du défanant REGLONE peut fragiliser la petite tige qui relie la gousse à la plante et de ce fait entraîner une perte de gousses accrue. Le moissonnage-battage peut commencer de 4 à 7 jours après l'application. Il pourrait se révéler avantageux de récolter et d'entreposer séparément les pois chiches provenant des zones du champ dont le mûrissement a été tardif.</p> <p>Pour le type Desi, appliquer au moment où l'andainage débute normalement, lorsque la majorité des plants sont jaunes, que la plupart des gousses sont mûres et que les graines sont passées du vert au jaune ou au brun. La partie supérieure de la plante peut être encore verte.</p> <p>Pour le type Kabuli, appliquer lorsque la majorité des plants et des gousses sont mûrs et secs, que les graines sont passées du vert au blanc ou à l'ocre et qu'elles se détachent des gousses. Le dessèchement est moins complet avec le type Kabuli en raison de l'épaisseur de l'enveloppe des gousses.</p> <p>Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour obtenir une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.</p> <p>La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le défanant REGLONE.</p>

11.4 Canola

CULTURES	Canola
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha Aérienne : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Appliquer lorsqu'au moins 90 % des graines ont pris une coloration brune; l'application du défanant REGLONE avant ce stade peut augmenter fortement le pourcentage de graines vertes dans l'échantillon.</p> <p>Commencer à moissonner dans les 14 jours suivant l'application.</p> <p>Ce traitement ne fait pas murir le canola. Le défanant REGLONE est un défanant efficace qui facilite la récolte du canola. La vitesse à laquelle les gousses et les tiges se dessècheront variera selon la couverture du brouillard de pulvérisation, les conditions environnementales et le stade de croissance des plants à l'application; cependant, les gousses et des tiges se dessècheront de 7 à 10 jours après l'application.</p> <p>Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne au moyen d'un appareil capable d'assurer une application uniforme.</p> <p>Débuter la récolte dès que la culture est prête car d'importantes pertes de rendement peuvent survenir dans les champs de canola desséchés, plus particulièrement dans les variétés Argentine, en raison de la chute et de l'éclatement des gousses. La perte de rendement peut être plus importante si la récolte de la culture desséchée est retardée ou si les conditions météorologiques sont défavorables (vents forts, fortes pluies, etc.).</p> <p>La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le défanant REGLONE.</p>

11.5 Soja

CULTURES	Soja
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha à 2,1 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Population dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou forte repousse
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha Aérienne : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Pulvériser lorsque 80 à 90 % des feuilles de soja sont tombées et au moins 80 % des gousses sont jaunes. La coloration des gousses est utilisée pour déterminer le moment du traitement que lorsqu'on s'attend à une forte repousse.</p> <p>L'application terrestre permet d'utiliser une plus grande quantité d'eau et d'obtenir une meilleure couverture. On peut aussi procéder par application aérienne au moyen d'un appareil capable d'assurer une application uniforme. Le dessèchement des mauvaises herbes est complet en une semaine. CE TRAITEMENT NE FAIT PAS MÛRIR LE SOJA ET NE DIMINUE PAS LEUR TENEUR EN EAU. Arracher les plants de soja ou les battre lorsqu'on juge qu'ils sont prêts.</p> <p>Le défanant REGLONE, lorsqu'il est appliqué sur le soja affecté par une sécheresse prolongée, procure un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. En présence d'un stress causé par une sécheresse prolongée avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de défanant REGLONE sur le soja de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale.</p>

11.6 Sous-groupe de cultures 6C - Haricots

CULTURES	Haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon (rouge et blanc), le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary), Doliques (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi), dolique d'Égypte, guar
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha à 2,1 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Population dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou forte repousse
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha Aérienne : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Pulvériser lorsque 80 à 90 % des feuilles de haricots sont tombées et au moins 80 % des gousses sont jaunes. La coloration des gousses est utilisée pour déterminer le moment du traitement que lorsqu'on s'attend à une forte repousse.</p> <p>L'application terrestre permet d'utiliser une plus grande quantité d'eau et d'obtenir une meilleure couverture. On peut aussi procéder par application aérienne au moyen d'un appareil capable d'assurer une application uniforme. Le dessèchement des mauvaises herbes est complet en une semaine. CE TRAITEMENT NE FAIT PAS MÛRIR LES HARICOTS ET NE DIMINUE PAS LEUR TENEUR EN EAU. Arracher les plants de haricots ou les battre lorsqu'on juge qu'ils sont prêts. Souvent, on peut battre les haricots secs et les haricots Adzuki le jour même de l'arrachage, mais cela dépend de la condition des haricots.</p> <p>Le défanant REGLONE, lorsqu'il est appliqué sur des haricots affectés par une sécheresse prolongée, procure un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. En présence d'un stress causé par une sécheresse prolongée avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de défanant REGLONE sur les haricots de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale.</p>

11.7 Sous-groupe de cultures 6C - Lupin blanc doux

CULTURES	Lupin blanc doux, Lupin récoltes (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux)
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha
REMARQUES	<p>Traiter lorsque les gousses sont brunes et que les graines internes (endosperme) coupées sont jaunes.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Appliquer le défanant REGLONE une fois par saison pour défaner avant la récolte. Attendre au moins 7 jours avant de récolter. Ne pas ajouter d'agent dispersif, mouillant ou adhésif à la solution de pulvérisation. Appliquer avec un équipement terrestre seulement. Les applications terrestres peuvent être faites avec n'importe quel type de pulvérisateur à rampe.</p>

11.8 Lin

CULTURES	Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha Aérienne : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Pulvériser lorsque 75 % des capsules ont changé de couleur (période normale de l'andainage) mais PAS avant ce stade.</p> <p>Commencer à récolter lorsque le lin est sec.</p> <p>Le défanant REGLONE est un défanant efficace qui facilite la récolte du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique). Le dessèchement réduit le délai entre la maturité et la récolte, réduit les dommages à l'équipement de récolte, accélère la récolte, diminue l'humidité des graines et élimine le besoin d'andainer.</p> <p>Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour obtenir une meilleure couverture du feuillage.</p> <p>On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.</p> <p>La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le défanant REGLONE.</p>

11.9 Moutarde

CULTURES	Moutarde (condimentaire seulement)
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha Aérienne : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Pulvériser lorsque 75 % des graines ont changé de couleur (vert à brun).</p> <p>Commencer à moissonner dans les 14 jours suivant le traitement.</p> <p>Ne pas appliquer lorsque la culture n'est pas mûre ou lorsqu'elle a dépassé le stade de maturité recommandé. Commencer à récolter dans les 14 jours suivant l'application. NOTE – Les gousses des cultures sur pied peuvent tomber et éclater lorsqu'il vente fort.</p> <p>Une application terrestre permet d'utiliser une plus grande quantité d'eau et, ainsi, d'obtenir une meilleure couverture. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. Utiliser un appareil conçu pour assurer une application uniforme.</p>

11.10 Tournesol

CULTURES	Tournesol
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha Aérienne : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Traiter lorsque les graines atteignent la maturité (20 à 50 % d'humidité dans la graine et la gousse).</p> <p>Le défanant REGLONE est un défanant efficace qui facilite la récolte des graines de tournesol destinées à la semence, à la production d'huile et à la confiserie. Si on dispose d'un applicateur terrestre de grande hauteur, ce type d'application facilite l'emploi d'importants volumes d'eau et procure une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. Ne pas appliquer lorsque la culture n'est pas mûre.</p> <p>Récolter de 15 à 20 jours après le traitement.</p>

11.11 Légumineuses

CULTURES	Légumineuses de semence (luzerne, lotier, trèfle rouge et blanc) pour la production de semences
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha à 2,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha à 2,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou avec repousse
DOSE	Terrestre : 2,7 L/ha Aérienne: 2,7 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Seulement pour la production de semences. Appliquer lorsque la majorité des gousses sont mûres mais avant qu'elles n'éclatent. Pour éviter que les gousses éclatent et perdent leurs graines, l'intervalle entre la pulvérisation et la récolte ne doit pas dépasser 7 jours.</p> <p>Le lotier affecté par une sécheresse ou une maladie peut être endommagé s'il est traité avec le défanant REGLONE. Ne pas utiliser le défanant REGLONE lorsqu'on a utilisé un herbicide résiduel sur les légumineuses au cours des 12 derniers mois.</p> <p>Un applicateur terrestre facilite l'emploi de grands volumes d'eau et assure une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.</p>

11.12 Avoine

CULTURES	Avoine – pour supprimer la spargoute
ÉTAT DE LA CULTURE	Spargoute moins de 8 cm de hauteur
DOSE	Terrestre : 0,9 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 335 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Spargoute plus de 8 cm de hauteur
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 335 L/ha
REMARQUES	<p>Ne pas utiliser d'agents mouillants, adjuvants ou adhésifs.</p> <p>Appliquer lorsque l'avoine atteint 8 à 15 cm de hauteur.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Lorsqu'on fait une application terrestre tel que recommandé, le défanant REGLONE détruit la spargoute par contact et dessèche temporairement les feuilles d'avoine exposées. Toutefois, les plants d'avoine se rétabliront rapidement. Ne pas utiliser d'agent tensioactif.</p>

11.13 Pommes de terre (défanage)

CULTURES	Pommes de terre (défanage)
ÉTAT DE LA CULTURE	Beaucoup de fanes ou de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 3,5 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 550 L/ha à 1100 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Peu de fanes, peu de mauvaises herbes <u>ou</u> beaucoup de fanes et au début de la maturité
DOSE	Terrestre : 1,7 L/ha à 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 550 L/ha à 1100 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Beaucoup de fanes <u>ou</u> peu de fanes et beaucoup de mauvaises herbes (Est du Canada seulement)
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 2,3 L/ha PLUS 1,25 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 550 L/ha à 1100 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Toutes conditions des parties aériennes. Aucune restriction géographique.
DOSE	Aérienne : 1,7 L/ha à 2,3 L/ha PLUS 1,25 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Aérienne : au moins 45
ÉTAT DE LA CULTURE	Fanes mures, peu ou pas de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 550 L/ha à 1100 L/ha (ajouter 1 L d' un tensioactif non ionique/1000 L ou 2,5 L de LI 700/1000 L dans les provinces des Prairies)

REMARQUES	<p>NE PAS appliquer sur des pommes de terre affectées par la sécheresse.</p> <p>L'usage d'un adjuvant tel qu'un tensioactif non ionique ou LI 700 est déconseillé pour cette culture, sauf tel qu'indiqué.</p> <p>Appliquer de nouveau de 4 à 6 jours après la première application, au temps normal pour le défanage.</p> <p>Utiliser la dose la plus forte à première application si les fanes sont très denses et immatures. On peut ajouter un fongicide.</p> <p>À la dose de 1,25 L, il faudra peut-être plus que 10 à 14 jours avant que le défanage ne soit complet.</p> <p>Ne pas utiliser la dose de 1,25 L en C.-B.</p> <p>Le défanant REGLONE détruit efficacement les fanes des pommes de terre de semence et de table. La dessiccation du feuillage est rapide (3 à 4 jours), alors que la destruction des tiges est plus graduelle (10 à 14 jours), ce qui procure des conditions proches d'une maturation naturelle. Lorsqu'appliqué aux doses recommandées, le défanant REGLONE détruit aussi les mauvaises herbes présentes au moment de la récolte, qui s'en trouve ainsi facilitée et accélérée. Le fait d'arrêter la croissance des fanes des pommes de terre réduit considérablement le risque de pourriture des tubercules.</p> <p>On obtient de meilleurs résultats après la période de croissance, quand la peau est suffisamment ferme. Les résultats risquent d'être médiocres si on traite les plants en croissance active. NOTE – La croissance active des plants de pommes de terre peut continuer tard dans la saison dans une section ou dans tout le champ si la croissance a été retardée pour une raison ou pour une autre pendant la saison végétative. Ne pas récolter les pommes de terre dans les 24 heures suivant l'application du défanant REGLONE.</p> <p>Ne pas appliquer le défanant REGLONE pendant des périodes de conditions climatiques extrêmes. Ne pas appliquer le défanant REGLONE pendant une sécheresse, particulièrement quand le sol est si sec que les fanes flétrissent durant la journée. Après une sécheresse, attendre au moins trois jours après que le sol a été très bien mouillé par la pluie ou l'irrigation avant de traiter. Lorsque les conditions sont extrêmement humides, particulièrement si le sol est gorgé d'eau et que des colonies algales sont présentes dans le sol (révélant l'humidité excessive du sol), attendre que le sol s'assèche et qu'il soit dans un état s'apparentant aux conditions de récolte. Ne pas utiliser le défanant REGLONE si les fanes ont été endommagées par un rotobatteur ou tout autre équipement mécanique de ce genre. Ne pas utiliser d'agent mouillant, d'adjuvant ou d'adhésif, sauf pour la dose de 1,25 L recommandée dans les provinces des Prairies. Utiliser 1100 L/ha d'eau lorsque les fanes ou les mauvaises herbes sont très denses.</p>
------------------	---

11.14 Sol rassis

CULTURES	Sol rassis
ÉTAT DE LA CULTURE	Petites mauvaises herbes (3 à 5 cm de hauteur)
DOSE	Terrestre : 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : au moins 300 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Grandes mauvaises herbes (plus de 5 cm de hauteur)
DOSE	Terrestre : 4,6 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : au moins 300 L/ha
REMARQUES	<p>Sol rassis - Avant la levée de la culture, après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Traiter les mauvaises herbes levées avant ou après le semis, mais 3 jours avant la levée de la culture.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Pour supprimer les mauvaises herbes dans les haricots (tous genres), betteraves, carottes, choux et crucifères, maïs, oignons, pois, concombres, pommes de terre, soja et navets, travailler le terrain au moins deux à quatre semaines avant le semis pour stimuler la croissance des mauvaises herbes. Semer sans retravailler le terrain, en dérangeant le moins possible le sol.</p> <p>Appliquer avec un pulvérisateur terrestre pour brûler les mauvaises herbes émergées soit avant le semis, soit après le semis, mais trois jours avant la levée de la culture.</p>

11.15 Désherbage entre les rangs

CULTURES	Désherbage entre les rangs
DOSE	Terrestre : 2,3 L/ha à 4,6 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 900 L/ha à 1100 L/ha
REMARQUES	<p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Pour éliminer les mauvaises herbes entre les rangs après la levée de la culture et des mauvaises herbes, utiliser un équipement de protection et des jets adéquats de manière à protéger la culture de la solution pulvérisée.</p>

11.16 Répression des graminées vivaces sous les pommiers

CULTURES	Répression des graminées vivaces sous les pommiers
DOSE	Terrestre : 4,6 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 675 L/ha
REMARQUES	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

11.17 Désherbage des terres non cultivées

CULTURES	Terres non cultivées (emprises – couloirs de transport ou de services publics, aéroports, terres incultes, décharges publiques et parcs industriels)
DOSE	Terrestre : 2,3 L/ha à 4,6 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 550 L/ha à 1100 L/ha
REMARQUES	<p>Utiliser les doses et les volumes d'eau les plus élevés si les mauvaises herbes sont très denses. Mouiller à fond le feuillage.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Pour la destruction des parties aériennes des mauvaises herbes, le défanant REGLONE agit rapidement sur les mauvaises herbes et graminées quand on le pulvérise sur le feuillage. On peut mélanger le défanant REGLONE à certains stérilisants de sol pour détruire immédiatement les parties aériennes et obtenir une stérilisation prolongée. L'emploi du défanant REGLONE avec des stérilisants doit être fondé sur des essais préalables et sur les recommandations de l'étiquette de l'herbicide résiduel.</p>

12.0 USAGES LIMITÉS

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Féverole à gros grains (Fava)	
CULTURE	Féverole à gros grains (Fava)
ÉTAT DE LA CULTURE	Utiliser les doses les plus fortes dans les cultures à couvert végétal dense ou fortement infestées de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,25 L/ha à 1,7 L/ha Aérienne : 1,7 L/ha à 2,3 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Effectuer un seul traitement pour défaner la culture.</p> <p>Appliquer lorsque la majorité des plants sont mûrs et secs. Les cosses doivent être pleines, et les cosses du bas doivent être de couleur bronze ou noire.</p> <p>Pour les applications terrestres ou aériennes, utiliser un tensioactif non ionique comme agent mouillant et adjuvant à raison de 1 L par 1000 L de mélange à pulvériser.</p> <p>Respecter un intervalle avant la récolte de 4 à 10 jours.</p> <p>La pression du pulvérisateur doit être augmentée avec les pulvérisateurs à grand dégagement (de 90 à 100 psi) pour assurer une couverture adéquate de la partie inférieure de la tige avec le défanant REGLONE. L'application terrestre facilitera l'utilisation de volumes d'eau plus élevés et assurera une couverture plus complète. L'application aérienne peut être effectuée avec un appareil adapté pour assurer une couverture uniforme de la culture. Les mauvaises herbes fanent au bout d'une semaine. CE TRAITEMENT N'AMÈNE PAS LES HARICOTS À MATURITÉ NI N'ABAISSÉ L'HUMIDITÉ DES HARICOTS. Le défanant REGLONE appliqué sur des haricots subissant une sécheresse prolongée donnera un défanage plus lent et moins efficace comparativement aux traitements effectués dans des conditions de croissance normales. Si une sécheresse prolongée a lieu avant le traitement, utiliser la dose la plus élevée de défanant REGLONE homologuée pour les haricots ainsi que le volume d'eau homologué le plus élevé pour obtenir un résultat optimal. Le choix du moment du traitement est très important, car un défanage prématuré entraînera des pertes de rendement; les cultures doivent être surveillées attentivement.</p>

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que le défanant REGLONE est un herbicide du groupe 22. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au défanant REGLONE et à d'autres herbicides du groupe 22. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner le défanant REGLONE ou les herbicides du même groupe 22 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les

saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, S'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

REGLONE® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.
LI 700® est une marque de commerce de Loveland Products Canada Inc.